



Sous-commission "Préparation du débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie" de la Commission de l'Economie et la Commission de l'Environnement

Procès-verbal de la réunion du 09 février 2015

Ordre du jour :

Préparation des échanges de vues à Paris (*Assemblée nationale/Sénat*) sur le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte (*adopté par l'Assemblée nationale en première lecture en date du 14 octobre 2014*)

*

Présents : M. Marcel Oberweis remplaçant M. Félix Eischen, M. Max Hahn, M. Fernand Kartheiser, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Marco Schank

M. Leo Faber, du Ministère des Affaires étrangères et européennes entouré de fonctionnaires ministériels

Représentants du *Nationalen Aktiounskomitee géint Atomkraaft* dont M. Paul Polfer (VOTUM KLIMA) et M. Roger Spautz, (GREENPEACE – Luxembourg)

Mme Brigitte Chillon, Attachée parlementaire auprès du groupe politique « LSAP »

M. Dan Michels, Secrétaire parlementaire du groupe politique « déi gréng »

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gérard Anzia, M. Frank Arndt, M. Eugène Berger, M. Félix Eischen, M. Justin Turpel

*

Présidence : M. Henri Kox, Président de la Commission

*

Préparation des échanges de vues à Paris (*Assemblée nationale/Sénat*) sur le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte (*adopté par l'Assemblée nationale en première lecture en date du 14 octobre 2014*)

Monsieur le Président explique que le projet de loi français relatif à la transition énergétique pour la croissance verte qui, à ses yeux, comporte une série d'éléments positifs, sera en discussion publique au Sénat au moment de la visite de travail prévue à Paris. Ce dispositif en projet a été adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 14 octobre 2014.

La déplacement à Paris aura lieu en train le matin du 11 février 2015. Les échanges de vues commenceront au Sénat et se termineront à l'Assemblée nationale.

La délégation de la sous-commission « climat et énergie » se composera de Messieurs les députés Henri Kox, Roger Negri, Marco Schank et Max Hahn ainsi que du secrétaire-administrateur de la sous-commission.

Devant les élus français, l'orateur entend rappeler que la COP21 qui aura lieu en fin d'année à Paris et qui devra déboucher sur un accord universel sur la protection du climat aura lieu sous la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Il expliquera que le Luxembourg est actuellement en train d'examiner sa propre politique en la matière et que la Chambre des Députés a chargé une sous-commission qu'il préside de rédiger un rapport en vue d'un débat d'orientation sur la politique de la protection du climat et le cadre d'action respectif.

La politique de la protection du climat est un domaine qui, par essence, exige une coopération interétatique. Il va de soi que la politique énergétique et climatique pratiquée et projetée par les Etats voisins du Luxembourg doit intéresser la sous-commission.

Les objectifs de la transition énergétique projetée en France ne peuvent être que salués d'un point de vue de l'actuelle orientation de la politique énergétique du Luxembourg : les émissions de gaz à effet de serre devront être réduites de 40% à l'horizon 2030 et divisées par quatre d'ici 2050. La consommation énergétique finale sera divisée par deux en 2050 par rapport à 2012 et la part des énergies renouvelables sera portée à 32% en 2030. La rénovation thermique des bâtiments et la construction de bâtiments à haute performance énergétique sera promue de manière volontariste. Une série de mesures visent à favoriser le développement d'un parc de véhicules propres.

Un chapitre du projet de loi particulièrement intéressant pour le Luxembourg est celui consacré au nucléaire.

Tel qu'adopté par l'Assemblée nationale, le projet de loi plafonne à 63,2 Gigawatts la production d'électricité d'origine nucléaire et fixe la part du nucléaire dans l'électricité à 50% en 2025 (elle est actuellement de 75%). Il renforce la sûreté nucléaire et l'information des citoyens sur le nucléaire.

En alternative, le projet de loi entend multiplier par deux d'ici 2030 la part de la production d'énergies renouvelables pour diversifier les modes de production d'électricité et renforcer l'indépendance énergétique de la France. Une série de mesures pertinentes sont prévues à cette fin.

Face au risque permanent que présente la centrale nucléaire de Cattenom située à proximité immédiate de la frontière luxembourgeoise et compte tenu du consensus politique au Luxembourg réprouvant l'énergie nucléaire, l'orateur

entend insister sur l'introduction d'une limitation de la durée d'opération des réacteurs nucléaires à 40 ans au maximum, ceci dans l'intérêt de la limitation de ce risque. Il rappellera que lors de la construction des centrales - dans les années 70 et 80 – officiellement qu'une durée d'exploitation de 30 ans était prévue.

L'orateur entend, en effet, rappeler que les réacteurs nucléaires français et européens ont aujourd'hui un âge moyen de 29 ans. Des études montreraient que le risque d'un accident grave croît avec l'âge des centrales nucléaires. Malgré les travaux de modernisation et les réparations, leur état général se détériorerait sur le long terme.

Les représentants du *Nationalen Aktiounskomitee géint Atomkraaft* jugent utile que la sous-commission veille à informer également le grand public de sa mission à Paris et qu'elle prévoit notamment un communiqué à adresser aux médias français.

Il serait utile que les députés insistent sur le risque potentiellement incontrôlable que présentent ces centrales nucléaires. Même l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a dû avouer, après la catastrophe nucléaire de Fukushima, survenue le 11 mars 2011, qu'en France aussi, on ne pouvait exclure la possibilité d'un accident grave.

Il y a lieu de sensibiliser les homologues français au malaise éprouvé par la population luxembourgeoise face à cette technologie. Ce malaise s'est accru au fil des différentes catastrophes nucléaires mondiales¹ de même que les centaines d'anomalies, incidents et accidents qui ont eu lieu dans la centrale de Cattenom depuis sa mise en service à partir de l'année 1986. Il y a encore lieu de souligner le large consensus national qui existe aujourd'hui autour du rejet de l'énergie nucléaire et l'opposition unanime au site nucléaire de Cattenom.

Cette centrale se situe non seulement à quelque 8 kilomètres de la frontière luxembourgeoise, mais aussi à seulement 25 kilomètres de la capitale du Grand-Duché. Elle est - avec celle de Fessenheim - la centrale qui compte la plus forte densité de population dans les rayons de 25 km et de 30 km, rayons qui constituent les distances critiques en cas d'accident. Ce dernier périmètre compte pas moins de 876.000 habitants et le moindre accident mettrait en danger l'existence même de notre pays et de ses institutions.

Les représentants de l'exécutif précisent que la délégation parlementaire sera accueillie à la Gare de l'Est par l'ambassadeur du Luxembourg à Paris qui accompagnera les députés tout au long de leur mission. Ils rappellent que chaque Etat membre de l'Union européenne est souverain dans le choix de son mix énergétique et suggèrent de bien préparer au préalable les interventions envisagées et les questions à poser aux interlocuteurs français.

Pour ce qui est de la question nucléaire, il est mis en garde devant des attentes éventuellement trop optimistes de la délégation parlementaire. Trois quarts de l'électricité de la France sont générés par des centrales nucléaires. Parmi ces centrales, celle de Cattenom, avec ses quatre réacteurs à eau pressurisée d'une puissance de 1.300 mégawatts chacun, est une des plus importantes pour la France. Elle produit plus de 30 TWh (30 milliards de kWh) par année à un prix d'environ 40 euros par MWh en France, le chiffre d'affaire dépasse un

¹ Three Miles Island en 1979, Tchernobyl en 1986, Fukushima en 2011

milliard d'euros par an. Egalement pour la Lorraine, cette centrale est économiquement très importante. Une centaine d'entreprises locales et régionales sont annuellement sollicitées pour des marchés à hauteur de 70 millions d'euros. Cattenom assure ainsi, directement et indirectement, 5.000 emplois et verse près de 100 millions d'euros comme taxes et impôts.

La dernière mission semblable à ce sujet a eu lieu le 6 mars 2013 lorsqu'une délégation conduite par le ministre des Affaires étrangères et Vice-Premier ministre Jean Asselborn se rendait à Paris. Cette mission faisait droit à une motion votée à l'unanimité par la Chambre des Députés. La délégation se composait du ministre de la Santé Mars Di Bartolomeo et du ministre délégué au Développement durable et aux infrastructures Marco Schank, ainsi que de représentants de la Chambre des députés et de la société civile. Les discussions avaient été menées avec la ministre française en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie Madame Delphine Batho.

La législation française ne prévoit aucune limite d'exploitation pour des centrales nucléaires. Leur exploitation dépend d'un avis positif de l'autorité de l'ASN qui réalise une réévaluation de la sûreté des centrales tous les dix ans.

Il est rappelé qu'une étude a montré que les moyens juridiques pour empêcher une poursuite de l'exploitation de la centrale de Cattenom sont insuffisants.

En ce qui concerne le nucléaire, les points sensibles du côté français se situent plutôt au niveau de la sécurité et de la sûreté de leurs installations et de leur économicité (coût total) comparé à d'autres sources d'énergie.

Quant à ce dernier point, les fonctionnaires renvoient aux discussions concernant le projet de l'unité C de la centrale nucléaire britannique de *Hinkley Point*. Le Luxembourg a décidé de soutenir la saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne par l'Autriche contre la décision positive de la Commission européenne quant à la subvention de ce projet. Le coût d'investissement de ce projet a été régulièrement révisé à la hausse et son économicité dépend désormais d'aides publiques. Le soutien du Luxembourg à l'Autriche est vu d'un mauvais œil en France.

Sans aides d'Etat à concurrence de plusieurs milliards d'euros la production d'électricité grâce à l'énergie atomique ne semble plus être rentable en l'Union européenne. Le gouvernement britannique a garanti à la société anonyme « Electricité de France » (EDF), dont l'Etat français est l'actionnaire majoritaire, un prix d'achat à concurrence d'environ 100 euros par mégawatheure et ce pour une durée de 35 ans, tout en l'adaptant à l'inflation. Ce prix est bien plus élevé que le prix payé aux bourses de l'électricité. En Allemagne, la loi sur les énergies renouvelables ne donne une garantie de prix que pour 20 ans. Economiquement parlant, un besoin de subventionnement aussi substantiel est à considérer comme un aveu de faillite.

Des membres de la Sous-commission soulignent qu'ils entendent plaider à ce que les engagements concernant la part de l'électricité d'origine nucléaire tels que fixés dans le dispositif adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale soient maintenus et que les réacteurs de la centrale de Cattenom fassent partie des premiers réacteurs dont l'exploitation ne sera pas prolongée et que leur démantèlement soit programmé. De ce point de vue, certains propos concernant la transition énergétique colportés par la presse et surtout l'évolution récente du débat concernant ce projet de loi au Sénat sont

préoccupants.

Une discussion sur les questions à soulever au Sénat et à l'Assemblée nationale s'ensuit.

De prime abord, il s'agirait de s'informer sur les derniers travaux en commission et les modifications que le Sénat entend apporter au projet de loi.

Selon le secrétaire parlementaire du groupe politique « déi gréng », les plus récentes informations indiqueraient que le Sénat semblerait vouloir nuancer de manière ciblée le texte adopté par l'Assemblée nationale, de sorte à ne pas devoir procéder à des fermetures de centrales nucléaires. Le relèvement du plafonnement de la puissance du nucléaire de 63,2 Gigawatt à 64.85 GW, permettrait ainsi la mise en service d'un réacteur EPR² à Flamanville sans devoir fermer de vieux réacteurs. L'objectif de réduire la part de l'énergie nucléaire jusqu'en 2025 à 50% serait également remis en cause par la suppression de cette date butoir. Il semble également de la volonté du Sénat d'affaiblir les objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale.

Il faudrait soulever des questions liées à la forte dépendance de la France de l'énergie nucléaire, celle-ci commençant à représenter un risque financier pour cette dernière. Il est à nouveau renvoyé au nouveau projet à Hinkley Point. Au niveau mondial, le nucléaire serait une technologie en recul, hautement subventionnée.

A l'argument climat, certainement avancé, (très faibles émissions de gaz à effet de serre des centrales nucléaires) il faudrait opposer que le nucléaire n'est pas une source d'énergie renouvelable et présente un risque élevé pour l'homme et son environnement. Par ailleurs, la problématique du traitement des déchets n'est toujours pas résolue.

Pour des centrales nucléaires sises à proximité des frontières, il faudrait s'interroger pourquoi le projet de loi ne prévoit pas une procédure spécifique pour décider de la prolongation de la durée d'exploitation des réacteurs incluant une consultation transfrontalière obligatoire.

Des intervenants, rappelant qu'il y a plutôt lieu d'insister sur les aspects de sécurité et de coût du nucléaire, suggèrent de se focaliser sur des questions quant au coût total des mesures à prendre suite au test de résistance européen et suite aux prescriptions supplémentaires émises par l'ASN après la catastrophe de Fukushima afin d'améliorer le niveau de sécurité des centrales. Existe-t-il un chiffre global officiel sur le coût total des investissements supplémentaires nécessaires ? L'exploitation de toutes les centrales sera-t-elle encore rentable, compte tenu de ces investissements ?

Il serait utile de s'interroger sur la protection des piscines de désactivation des barres de combustibles dans le parc nucléaire français. Ceux-ci seraient parfois uniquement protégées par un simple toit en tôle et donc particulièrement vulnérables.

Cattenom se situe en plus à proximité de l'aéroport de Luxembourg, aéroport à l'origine d'un trafic assez dense de grands avions. L'impact d'un éventuel crash d'un de ces avions cargo, par exemple, sur cette centrale a-t-il été

² *European Pressurized Reactor* : troisième génération de réacteurs nucléaires

analysé dans les différents rapports de sûreté ? La centrale de Cattenom est-elle protégée contre l'impact d'un crash d'un grand aéronef ?

L'origine des drones survolant illégalement la centrale de Cattenom a-t-elle entretemps pu être identifiée ?

Il y a lieu de s'interroger sur la gestion concrète d'une urgence nucléaire en région frontalière (problèmes linguistiques, multiplicité des décideurs). La question du dédommagement en cas d'incident grave pourrait être évoquée.

Luxembourg, le 19 mars 2015

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Henri Kox